



BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 24 novembre 2022
Procès-verbal

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le jeudi 24 novembre 2022, à 18 h, Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville à Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 18 novembre 2022 et affichée le 18 novembre 2022. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

Présents : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Gérard SANTOSUOSSO, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bruno FOUCHET, Corinne LEFEBVRE, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT.

Excusés : Bernadette GOIN-DEMARY, Daniel GRAVELET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Evelyne SEGUIN,, Christine CHEZE-DHO.

Absents : Yann GALUT, Marie-Christine BAUDOIN, Yvon BEUCHON.

Administration :

Mme Alexandra CHOCHOY	Directrice Générale des Services,
Mme Patricia GODET	Directrice Générale Adjointe,
M. Pierre-Alexandre COUF	Directeur Général Adjoint,
M. David VIGOUROUX	Directeur Général Adjoint,
M. Romain ALLAIN	Directeur Général Adjoint,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Nicolas VARIN	Responsable du Service Communication,
M. Christophe MATHO	Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,
Mme Anne PAEPEGAEY	Chargée de mission Développement Durable,
Mme Annick GRELAT	Responsable du Service des Assemblées

M. Marc STOQUERT est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures 05.

Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 7 novembre 2022

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le procès-verbal du Bureau Communautaire du 7 novembre 2022 à l'unanimité.

1. Attribution des marchés d'assurances pour la Ville de Bourges et la Communauté d'Agglomération Bourges Plus – Appel d'offres ouvert

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, en tant que coordonnateur du groupement, à signer les marchés correspondants et en suivre l'exécution.

**2. Acquisition d'équipements électriques - Secteur Tertiaire : Électricité/Chauffage/Génie climatique -
Année 2022-2025 - Accord cadre à bons de commande – Appel d'Offres ouvert -
Autorisation de signer l'accord-cadre**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser M. le Maire, ou son(sa) représentant(e), en tant que coordonnateur du groupement, à signer le marché avec la société SONEPAR France Distribution et à en suivre l'exécution pour les besoins de la Ville de Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son(sa) représentant(e), à en suivre l'exécution pour les besoins de Bourges Plus

**3. Demande de subvention – Dotation de soutien à l'Investissement Local -
Aménagement du Boulevard Joffre à Bourges**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement relatif à l'aménagement du Boulevard Joffre à Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'État ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

**4. Demande de subvention – Dotation de soutien à l'Investissement Local – Installation de panneaux
photovoltaïques sur les bâtiments de Bourges Plus (sites du Porche et de l'Archéologie):**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics de Bourges Plus (services de l'eau au Porche et de l'archéologie préventive à Esprit 1) ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès du financeur susnommé ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

**5. Protocole d'accord transactionnel entre la Communauté d'agglomération de Bourges
et la société Veolia - Marché de tri des emballages**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver la passation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la société Veolia dans le cadre du marché de tri des emballages ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ce protocole ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à en suivre l'exécution.

6. Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation - Convention pour le fonctionnement de l'antenne de Bourges de la Faculté de Droit Économie Gestion – Subvention 2022

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. Patrick BARNIER rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et l'Université d'Orléans portant sur la subvention de fonctionnement du site de Bourges de l'UFR Droit, Economie et Gestion

7. Aides à la pierre – décision de subvention PLUS et PLAI pour la construction de 13 logements locatifs sociaux collectifs sis allée Youri Gagarine et chemin de Villeneuve à Bourges par la SA d'HLM France Loire

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 7 500 € sur les fonds propres de Bourges Plus répartie à hauteur de 2 500 € pour la réalisation d'un logement PLUS et à hauteur de 5 000 € pour la réalisation des 2 logements PLAI, sis allée Youri Gagarine et chemin de Villeneuve à Bourges ;
- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 12 300 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation des 2 logements PLAI ;
- d'accorder une décision favorable de Prêt Locatif Social pour la réalisation des 10 logements PLS ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

8. Aides à la pierre – décision d'agrément d'un Prêt Locatif Social(PLS) pour cinq logements locatifs sociaux supplémentaires au sein de l'opération de reconstruction de 14 logements sociaux sis 31 Avenue des Prés le Roi à Saint-Doulchard par la SA d'HLM France Loire

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une décision favorable de Prêt Locatif Social pour l'ajout de cinq logements individuels et collectifs au sein de l'opération de reconstruction sise 31 Avenue des Prés le Roi à Saint-Doulchard, totalisant 19 logements locatifs sociaux ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

9. Aides à la pierre – décision d'agrément d'un Prêt Locatif Social(PLS) pour deux logements individuels supplémentaires au sein de l'opération de reconstruction de 15 logements locatifs sociaux collectifs sis 43 Avenue des Prés le Roi à Bourges par la SA d'HLM France Loire

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une décision favorable de Prêt Locatif Social pour l'ajout de deux logements individuels au sein de l'opération de reconstruction sise 43 Avenue des Prés le Roi à Bourges, totalisant 17 logements locatifs sociaux ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

10. Aides à la pierre – décision de subvention PLAI pour la construction de 24 logements locatifs sociaux individuels sis impasse des Vignes et rue Neil Armstrong à Saint-Germain-du-Puy par la SA d’HLM France Loire

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l’unanimité**

- d’accorder à la SA d’HLM France Loire une subvention de 24 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la réalisation des 8 logements PLAI, sis impasse des Vignes et rue Neil Armstrong à Saint-Germain-du-Puy ;
- d’accorder à la SA d’HLM France Loire une subvention de 49 200 € sur les crédits délégués de l’Etat pour la réalisation des 8 logements PLAI ;
- d’accorder une décision favorable de Prêt Locatif Social pour la réalisation des 16 logements PLS ;
- d’autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

11. Equilibre social de l’habitat – décision de subvention à la SA d’HLM France Loire pour la démolition de 9 logements locatifs sociaux collectifs et 3 commerces sis 14-16 rue Viala et 1 rue Calvin à Bourges

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l’unanimité**

- d’accorder à la SA d’HLM France Loire une subvention de 23 872 € sur les crédits délégués de l’Etat pour la démolition de 9 logements locatifs sociaux collectifs et 3 commerces sis 14-16 rue Viala et 1 rue Calvin Bourges ;
- d’autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

12. Équilibre Social de l’Habitat – décision de subvention à la SA d’HLM France Loire pour la réhabilitation thermique de 8 logements locatifs sociaux collectifs sis 57 rue Mirebeau à Bourges

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l’unanimité**

- d’accorder à la SA d’HLM France Loire une subvention de 48 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la réalisation des travaux de réhabilitation thermique de 8 logements locatifs sociaux collectifs sis 57 rue Mirebeau à Bourges ;
- d’approuver la convention de financement relative à cette subvention et autoriser Mme la Présidente ou son représentant à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

13. Équilibre Social de l’Habitat – décision de subvention à la SA d’HLM France Loire pour la réhabilitation thermique de 20 logements locatifs sociaux collectifs – Résidence Le Galilée sise 25 à 29 avenue du Général de Gaulle à Saint-Doulchard

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l’unanimité**

- d’accorder à la SA d’HLM France Loire une subvention de 60 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la réalisation des travaux de réhabilitation thermique prévus pour la résidence Le Galilée sise 25 à 29 avenue du Général de Gaulle à Saint-Doulchard, totalisant 20 logements locatifs sociaux collectifs ;
- d’approuver la convention de financement relative à cette subvention et autoriser Mme la Présidente ou son représentant à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

14. Équilibre Social de l'Habitat – décision de subvention à Val de Berry – OPH du Cher pour la résidentialisation de 50 logements locatifs sociaux collectifs – Résidences 3066, 3067 et 3070 sises 12-14-16 et 20 avenue Marx Dormoy à Bourges

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à Val de Berry – OPH du Cher une subvention de 15 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la réalisation des travaux de résidentialisation prévus pour les résidences 3066, 3067 et 3070 sises 12-14-16 et 20 avenue Marx Dormoy à Bourges ;
- d'approuver la convention de financement relative à cette subvention et autoriser Mme la Présidente ou son représentant à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 heures 20.

Fait à Bourges, le - 1 DEC. 2022

Le Secrétaire



Marc STOQUERT
Membre du bureau

La Présidente,



Irène FELIX

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ou de leur notification.